

***DECRET N° 2016-504/PRES/PM/MFPTPS/MS/MFSNF du 09 juin 2016 portant
détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants. JO N°31 DU 04 AOUT
2016***

**LE PRÉSIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2016-001/PRES/ du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant Composition du Gouvernement ;

VU la loi 28-2008/AN du 13 mai 2008 portant code du travail au Burkina Faso ;

VU la loi n°029-2008/AN du 15 mai 2008 portant lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées ;

VU le décret n° 2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 06 février 2016 portant attributions des membres du gouvernement ;

VU le décret n° 2016-344/PRES/PM/MFPTPS du 04 mai 2016 portant organisation du Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale ;

VU l'avis du Comité technique national consultatif de sécurité et santé au travail en sa séance du 28 au 30 octobre 2015 ;

Sur rapport du Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 mai 2016 ;

-

DECRETE

ARTICLE 1 : Le présent décret, pris en application de l'article 153 du Code du Travail, détermine la liste des travaux dangereux interdits aux enfants au Burkina Faso.

Le terme enfant désigne toute personne âgée de moins de dix-huit ans.

ARTICLE 2 : Les enfants sont protégés contre les activités qui les privent de leur enfance, de leur potentiel, de leur dignité, et nuisent à leur développement physique et psychologique harmonieux.

Il est interdit d'employer les enfants de l'un ou de l'autre sexe à des travaux dangereux dans les établissements de quelque nature qu'ils soient, agricoles, commerciaux ou industriels, publics ou privés, laïcs ou religieux, même lorsque ces établissements ont un caractère d'enseignement professionnel ou de bienfaisance, y compris les entreprises familiales ou chez les particuliers.

ARTICLE 3 : Sont des travaux dangereux interdits aux enfants de l'un ou de l'autre sexe, les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Ce sont notamment :

- les travaux qui exposent les enfants à des sévices physiques, psychologiques ou sexuels ;
- les travaux qui s'effectuent sous terre, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses ou dans des espaces confinés ;
- les travaux qui s'effectuent avec des machines, du matériel ou des outils dangereux, ou qui impliquent de manipuler ou porter de lourdes charges telles que précisées à l'article 5 ci-dessous ;
- les travaux qui s'effectuent dans un milieu malsain, pouvant notamment exposer les enfants à des substances, des agents ou des procédés dangereux, ou à des conditions de température, de bruit ou de vibrations préjudiciables à leur santé ;

- les travaux qui s'effectuent dans des conditions particulièrement difficiles, par exemple pendant de longues heures ou pour lesquels l'enfant est retenu de manière injustifiée dans les locaux de l'employeur;
- les travaux susceptibles de porter atteinte au développement et à la capacité de reproduction des enfants ;
- les travaux qui impliquent l'utilisation de tout chariot élévateur pour le déplacement des charges.

ARTICLE 4 : Il est en outre interdit d'employer les enfants de l'un ou de l'autre sexe à un travail effectif de plus de huit heures par jour.

La journée de travail ci-dessus mentionnée doit être entrecoupée par un ou plusieurs repos dont la durée totale ne peut être inférieure à deux (02) heures.

ARTICLE 5 : Les garçons et les filles de 16 à 17 ans ne peuvent porter, trainer ou pousser tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du lieu habituel de travail, des charges supérieures aux poids, véhicule y compris, déterminés dans le tableau suivant :

Type de charges	Garçons	Filles
Port de fardeaux	20 kilogrammes	15 kilogrammes
Transport par brouette	40 kilogrammes	30 kilogrammes
Transport par charrette à bras 2 roues	130 kilogrammes	65 kilogrammes
Transport par véhicule à 3 roues à pédales	75 kilogrammes	60 kilogrammes
Transport par véhicule à 4 roues	250 kilogrammes	200 kilogrammes

ARTICLE 6 : La liste des travaux dangereux interdits aux enfants par secteur d'activités est déterminée dans le tableau suivant :

Secteurs d'activités	Expositions ou facteurs de risque	Dangers	Raisons de l'interdiction : <i>Conséquences indicatives sur la santé et le bien-être de l'enfant</i>
Agriculture	Manipulation des pesticides (insecticides, fongicides, herbicides) et des engrais au cours du transport, de l'épandage, du traitement des semences et de la récolte du coton	Produits chimiques	Intoxication, maladies spécifiques dues aux pesticides et aux engrais

	Conduite et manipulation de tracteurs et autres engins de travaux agricoles	Machines dangereuses et vibrations	Accidents, troubles auditifs, troubles musculo-squelettiques
	Labour à la charrue à traction animale	Machines dangereuses, travail pénible, conduite des animaux	Accidents, troubles musculo-squelettiques
	Confection de buttes	Travail pénible, posture inconfortable	Troubles musculo-squelettiques, accidents
	Repiquage de riz	Travail en milieu humide et reptiles dangereux	Maladies des pieds et des mains, morsures
	Culture irriguée pratiquée dans les grands canaux, les canaux principaux	Travail en milieu humide	Maladies des pieds et des mains et noyade
	Battage et vannage de riz	Poussières, bruit	Maladies respiratoires, accidents, Irritations cutanées, troubles auditifs et oculaires
	Cueillette de fruits lorsque l'activité implique de grimper aux arbres	Travail en hauteur	Accidents
Élevage	- Conduite de troupeaux d'animaux en transhumance sans encadrement d'adulte - Conduite des animaux au pâturage la nuit - Convoyage à pied de troupeaux d'animaux destinés à la commercialisation	Animaux dangereux, travail isolé et pénible	Morsures, piqûres, troubles psychologiques
	Coupe de fourrage à des hauteurs dangereuses	Travail en hauteur	Accidents

	Manipulation et contention des animaux dans les parcs traditionnels de vaccination	Animaux dangereux	Accidents
	Manipulation de déparasitant vétérinaires interne et externe	Produits vétérinaires	Intoxication, maladies spécifiques aux produits vétérinaires
Pêche	Jet de la lance	Outils dangereux	Accidents
	Conduite des pirogues	Travail dans un milieu dangereux	Noyade, accidents
Agroforesterie	Coupe de bois	Outils tranchants, travail pénible, bruit	Accidents, troubles musculo-squelettiques et auditifs
Chasse	Manipulation d'armes et de pièges	Outils et armes dangereux,	Accidents
	Guide de chasse ou pisteur	Travail pénible, animaux dangereux	Accidents, troubles musculo-squelettiques
	Manipulation de plomb lors d'activités de : - fabrication d'alliage et de soudure contenant du plomb - traitement, réduction des cendres contenant du plomb - grattage et ponçage des peintures contenant du plomb - récupération du plomb - métallurgie, affinage et fonte du plomb, de ses alliages et des métaux plombifères	Plomb	Maladies spécifiques au plomb, intoxication

Industrie

Fabrication et réparation des accumulateurs électriques au plomb	Plomb	Maladies spécifiques au plomb et intoxication
Fabrication, manipulation de matières explosives ou d'engins et objets en contenant	Matières explosives	Accidents et maladies spécifiques
Graissage, nettoyage, visite, réparation de machines ou mécanismes en marche	Machines dangereuses	Accidents
Tout travail dans les locaux où se trouvent des machines actionnées à la main ou par un moteur dont les parties dangereuses ne comportent pas de dispositifs de protection appropriés	Machines dangereuses	Accidents
Manipulation et surveillance de récipients sous pression	Récipients sous pression	Accidents
Manipulation d'appareils générateurs d'électricité	Courant électrique	Électrisation, électrocution
Manipulation et fabrication de produits chimiques, notamment les acides, les bases et les solvants	Produits chimiques	Intoxications et maladies spécifiques, brûlures
Egrenage du coton	Machines dangereuses et fibres de coton	Accidents, maladies spécifiques au coton, troubles auditifs

	Effilochage et déchiquetage des chiffons sans protection	Poussières nuisibles	Maladies spécifiques
	Opération d’abatage d’animaux dans les abattoirs	Outils tranchants	Accidents, troubles psychologiques
	Emploi dans les exploitations clandestines	Travail isolé	Troubles psychologiques
	Travaux souterrains des mines, carrières et sites d’orpaillage	Espace confiné et mal aéré	Accidents, affections respiratoires, affections ophtalmologiques
Mines, carrières, sites d’orpaillage	Extraction de minerai	Produits chimiques, feu, explosifs	Intoxications, maladies spécifiques aux produits chimiques, brûlures, accidents
	Taille à la main, broyage, polissage à sec de roche	Outils dangereux, poussières nuisibles, travail pénible	Blessures, affections respiratoires, troubles musculo-squelettiques
	Concassage, meulage, pilage, vannage et lavage de minerai	Outils dangereux, poussières nuisibles, travail pénible	Blessures, affections respiratoires, troubles musculo-squelettiques
	Remontage du minerai à la surface	Travaux pénibles, poussières nuisibles	Accidents, affections respiratoires, troubles musculo-squelettiques
	Travaux de coulée de métaux	Substances toxiques, feu	Intoxications, brûlures, maladies spécifiques
	Travaux de traitement de minerai par amalgamation au mercure sur les sites d’orpaillage	Mercure	Intoxications et maladies spécifiques
	Bâtiments et travaux publics	Travaux d’élévation de toute nature	Chutes d’objet
Travaux sur échafaudages volants, échelles suspendues et plate- formes		Travaux en hauteur	Accidents

	Travaux de montage et de démontage d'appareil de levage	Machines dangereuses	Accidents
	Conduite d'appareils de levage autres que les élévateurs guidés fonctionnant en cage close	Machines dangereuses	Accidents
	Signalement aux conducteurs d'appareils de levage	Machines dangereuses	Accidents
	Conduite d'engins, de véhicules de manutention et de terrassement	Machines dangereuses	Accidents, troubles musculo-squelettiques
	Travaux de ponçage et de bouchardage de pierres dures	Poussières nuisibles	Affections respiratoires
	Travaux de démolition	Poussières nuisibles et chutes d'objets	Accidents, affections respiratoires
	Travaux de percement de galeries souterraines	Espace confiné et poussières nuisibles	Accidents, affections respiratoires, troubles auditifs et musculo-squelettiques
	Travaux de terrassement en fouilles étroites et profondes	Poussières nuisibles	Accidents, affections respiratoires
	Travaux de boisage, de fouille et de galeries	Espace confiné et poussières nuisibles	Accidents et affections respiratoires
	Travaux dans les égouts	Milieu humide et insalubre	Maladies spécifiques aux émanations, affections infectieuses et parasitaires
	Travaux de dynamitage de rocher	Explosifs, poussières nuisibles	Accidents, troubles auditifs, affections respiratoires
Secteur informel	Préparation de dolo (bière de mil) et de surveillance des jarres bouillantes	Grande chaleur, travail pénible	Accidents, troubles musculo-squelettiques
	Vente de dolo dans les cabarets	Exposition aux abus sexuels	Troubles psychosociaux, infections sexuellement transmissibles (IST)

	Emploi dans les débits de boisson	Exposition aux abus sexuels et au travail de nuit	Troubles psychosociaux, infections sexuellement transmissibles (IST)
	Emploi dans les boîtes de nuit	Exposition aux abus sexuels et au travail de nuit	Troubles psychosociaux, infections sexuellement transmissibles (IST)
	Travaux de meunier	Poussières nuisibles, bruit, et machine dangereuse	Troubles auditifs, accidents, troubles musculo-squelettiques et affections respiratoires
	Commerce ambulant exercé de nuit	Délinquance, abus sexuels, et violence	Troubles psycho-sociaux, infections sexuellement transmissibles (IST)
	Ramassage de ferrailles	Objets tranchants et rouillés	Accidents, affections infectieuses
	Collecte de déchets ménagers et plastiques	Endroits insalubres	Accidents, affections infectieuses et parasitaires
	Emploi d'enfant comme guide par les mendiants	Délinquance et violence	Troubles psycho-sociaux, accidents
	Ramassage d'agrégats	Poussières nuisibles	Affections respiratoires
	Toutes activités de commercialisation liées aux jeux de hasards	Délinquance	Troubles psychosociaux
	Entretien de tout matériel ou équipement de personnes malades	Maladies contagieuses	Affections infectieuses
	Gardiennage	Exposition aux délinquants, travail de nuit et travail isolé	Troubles psychosociaux
	Exercice de petit commerce pour le compte de l'employeur	Dangers de la rue et abus sexuels	Troubles psychosociaux et accidents et les infections sexuellement transmissibles (IST)
Artisanat	Emploi dans les ateliers de soudure et de construction métallique	Émanations nocives, bruit	Affections oculaires et respiratoires, troubles auditifs et troubles musculo-squelettiques

	Emploi dans les ateliers de menuiserie (bois, vitres et aluminium)	Poussières nuisibles, émanations nocives, bruit	Affections respiratoires et ORL, les troubles musculo-squelettiques et les accidents
	Emploi dans les ateliers de traitement de déchets ménagers et industriels	Vapeurs et poussières nocives	Maladies spécifiques dues aux émanations
	Emploi dans les imprimeries	Vapeurs et poussières nocives	Maladies spécifiques dues aux émanations
	Emploi dans les stations d'épuration	Vapeurs et poussières nocives	Maladies spécifiques dues aux émanations,
	Emploi dans les ateliers de travail à sec des cornes et tanneries	Poussières nuisibles, agents pathogènes	Affections respiratoires et infectieuses
	Emploi dans les ateliers de teinture et aux travaux de peinture	Produits chimiques,	Maladies spécifiques aux produits chimiques et intoxications
	Travaux de bronze	Vapeurs nocives, températures excessives	Brûlures, maladies spécifiques dues aux émanations
	Fabrication et réparation d'armes à feu	Objets dangereux	Accidents
	Ponçage motorisé du cuir	Manipulation de machine dangereuse, poussières nuisibles, bruit	Troubles auditifs, accidents, affections respiratoires
Arts et spectacles	Exécution des tours de force périlleux ou d'exercice de dislocation dans les présentations publiques données dans les théâtres, bals, cinématographies, cafés, concerts ou cirques	Posture dangereuse et inconfortable	Accidents, troubles musculo-squelettiques, troubles psychologiques
Transport	Travail de manutentionnaire	Travail pénible	Troubles musculo-squelettiques
	Enfants bagagistes sur car	Travail en hauteur, travail pénible	Accidents, troubles musculo-squelettiques
Secteur de la santé humaine et animale	Manipulation des prélèvements	Matières contaminées	Maladies contagieuses

	Manipulation des vêtements et linges souillés	Objets contaminés	Maladies contagieuses
	Manipulation de déchets biomédicaux	Objets contaminés	Maladies contagieuses

ARTICLE 7 : La liste des travaux susmentionnés est révisée à chaque fois que de besoin.

ARTICLE 8 : Les infractions aux dispositions du présent décret sont constatées et sanctionnées conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n°029-2008/AN du 15 mai 2008 portant lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées.

ARTICLE 9 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment le décret n° 2009-365/PRES/PM/MTSS/MS/MASSN du 28 mai 2009 portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants au Burkina Faso.

ARTICLE 10 : Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, le Ministre de la Santé et le Ministre de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Ouagadougou, le 09 juin 2016

Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de la Fonction Publique,
du Travail et de la Protection Sociale

Clément Pengdwendé SAWADOGO

Le Ministre de la Santé

Smaïla OUEDRAOGO

Le Ministre de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille

Laure ZONGO / HIEN